

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE ST MAURICE D'ARDECHE
Du 09 SEPTEMBRE 2024 à 20h30**

Présents : Mrs BACCONNIER – RIGAUD – JOFFROY – GIRARD - MARTINEZ
Mmes RIEU – FREYDIER - GARDETTE

Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Maire informe le conseil municipal, qu'il y a lieu de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

NOMME les délégués suivants pour représenter la commune à la CLECT :

Délégué titulaire :

Jean-Claude BACCONNIER

Délégué Suppléant :

Pascal RIEUBON

Délibération pour définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installation de production d'énergies renouvelables

Monsieur le Maire informe le conseil municipal et après concertation le conseil municipal ne souhaite définir de zone.

Divers

- Lecture du courrier de Monsieur ALZAS Guy concernant l'entreprise SOUBEYRAND concernant le non-respect des activités autorisées dans la zone de construction N. Après lecture le conseil municipal décide de demander l'intervention du policier intercommunal afin d'établir un constat si besoin.

La séance est levée à 22h30